

20 FEV. 2012

PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

LE MINISTRE

N/REF : CAB/RM:CN/0317

Paris, le 16 FEV. 2012

Ollier Monsieur le Député,

J'avais eu l'occasion de vous informer de l'installation, au sein du ministère des relations avec le Parlement, du « *Comité de suivi de l'application des lois* » depuis le 10 mars 2011, dont la mission est d'assurer – en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Gouvernement – une **vigilance renforcée et centralisée** concernant la sortie des textes d'application des lois votées par le Parlement. Cela traduit ainsi la volonté du Gouvernement de rendre les textes législatifs applicables dans les six mois suivant leur promulgation.

Les travaux conduits par ce Comité ont permis de favoriser l'accélération de la parution des décrets d'application et de mieux identifier les facteurs de blocage. J'ai veillé personnellement à lever les entraves, dans un esprit de dialogue avec les membres du Gouvernement et le Conseil d'Etat.

Au moment du lancement du « Comité de suivi », le **taux d'application des lois votées depuis juillet 2007** avoisinait les 65%.

|| Je suis heureux de vous indiquer qu'au 31 janvier 2012, **il atteint près de 90%** (87,2%), chiffre dont le Sénat souligne la nette amélioration dans son rapport annuel rendu public le mardi 31 janvier 2012.

En effet, sous la XIII^{ème} législature :

- . 2425 mesures législatives sont à appliquer pour les lois publiées depuis plus de 6 mois.
- . 2115 mesures d'ordre réglementaire ont été publiées.
- . Il restait au 31 janvier 310 textes réglementaires à faire paraître.

Vous trouverez, ci-joint, un document détaillant ces chiffres.

Bien entendu, le comité de suivi va poursuivre son travail afin que pour la première fois, nous puissions dire à la fin de la législature que plus de 90% des mesures d'applications des lois votées depuis 6 mois ont été prises.

Vous pouvez ainsi constater la détermination pleine et entière du Gouvernement à rendre applicables dans les meilleurs délais les mesures législatives adoptées par le Parlement.

J'espère que ces éléments vous seront utiles et je vous prie de croire, *Ollier* Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement à toi


Patrick OLLIER